Cinquante-neuvième année. - N ° 150 A Jeudi 7 août 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1273

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

818 974 289 RCS Nantes.
SPK STUDIO.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 2000 EUR.
Adresse : 144, rue Paul Bellamy, 44000 Nantes.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS AU BODACC RELATIF A UNE FUSION Société absorbée : Raison sociale ou dénomination : SPK STUDIO Forme juridique : Société par actions simplifiée (SAS) Références de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés : 818 974 289 RCS NANTES Montant du capital social : 2.000 euros Adresse du siège social où peut être consulté le projet de fusion : 144 rue Paul Bellamy - 44000 NANTES Activité exercées : la production audiovisuelle de films institutionnels et publicitaires communication globale : élaboration et refonte d'identités visuelles, de support de communication divers, de sites web et autres supports numériques conseil en stratégie de communication. Société absorbante : Raison sociale ou dénomination : SPORTPACK Forme juridique : Société par actions simplifiée Références de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés : 819 522 699 RCS NANTES Montant du capital social : 4.022 euros, Adresse du siège social où peut être consulté le projet de fusion : 144 rue Paul Bellamy - 44000 NANTES Activité exercées : la création, conception, publication et commercialisation de tous supports de contenus et de services autour du sport, de chaussures et du prêt-à-porter ; le consulting en communication et en marketing. Traité de fusion et informations fiscales Date de l'acte : 1er août 2025 Effet comptable et fiscal : la fusion prend rétroactivement effet le 1er juillet 2025 Evaluation de l'actif transmis à la Société absorbante : 690.579,82 euros Evaluation passif transmis à la Société absorbante : 668.959,25 euros Actif net apporté : 21.620,57 euros Rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : en rémunération de la fusion, il sera attribué aux associés de la société absorbée 247 actions de la société absorbante, soit un rapport d'échange de 2,47 actions de la société absorbante pour 1 action de la société absorbée. Les rompus seront traités via le versement d'une soulte. Augmentation de capital de la société absorbante d'un montant de 247 euros. Montant prévu de la prime de fusion : 21.045,13 euros. Election de domicile dans le ressort du tribunal où est situé la société absorbante (SPORTPACK) : NANTES Délai d'opposition : Les oppositions seront reçues dans les trente jours suivant la publication prévue aux articles L.236-6 et R.236-2 du code de commerce Date et lieu de dépôt au RCS au titre de chaque société participante : * Pour la société SPK STUDIO : Dépôt au RCS de NANTES le 4 août 2025. * Pour la société SPORTPACK : Dépôt au RCS de NANTES le 5 août 2025..